

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DÉCOMPOSITION ANALYTIQUE DE LA REMUNERATION DES PRESTATIONS

Pouvoir adjudicateur

État
Ministère de la Transition Écologique
Représenté par le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Hauts-de-France

Représentant du pouvoir adjudicateur (RPA)

Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement par délégation de Monsieur le Préfet de la région Hauts-de-France datant du 5 février 2024).

Objet du marché

Réalisation d'une étude de classement au titre des sites du Chemin des Dames

ARTICLE PREMIER. COÛTS JOURNALIERS

Expert	Chef de projet	Ingénieur	Technicien	Dessinateur
(€ HT/J)	(€ HT/J)	(€ HT/J)	(€ HT/J)	(€ HT/J)

ARTICLE 2. DÉCOMPOSITION ANALYTIQUE

	Expert		Chef de projet		Ingénieur		Technicien		Dessinateur		Frais divers	Total	
Partie technique	Temps en jours	Coût € HT	Temps en jours	Coût € HT	Temps en jours	Coût € HT	Temps en jours	Coût € HT	Temps en jours	Coût € HT	Coût € HT	Coût € HT	Coût € TTC
Phase 1 : Prise de connaissance du dossier et du site (délai 3 mois)													
Phase 2 : Rédaction de la synthèse, élaboration d'une méthode : (délai 2 mois)													
Phase 3 : Mise en œuvre de la méthode (détermination du périmètre de classement/inscription) – Rédaction du cahier de recommandations													

Partie technique	Temps en jours	Coût € HT	Temps en jours	Coût € HT	Temps en jours	Coût € HT	Temps en jours	Coût € HT	Temps en jours	Coût € HT	Coût € HT	Coût € HT	Coût € TTC
de gestion (délai 7 mois + 3 mois pour prise en compte des modifications demandées par le comité de suivi)													
Phase 4 : Présentation de la méthode, de la cartographie et du cahier de recommandations devant le COPIL de classement, puis devant la CDNPS (2 mois pour prise en compte des modifications demandées par le COPIL)													

Coût € HT													
TVA													
Coût € TTC													
Temps (jours)													